

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 3 décembre 2012 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Martin Primeau, Guy Larkin, Vincent Fontaine,

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire suppléant Claude B. Meilleur

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale

**SONT ABSENTS** Messieurs Pierre A. Levac et D'Arcy Ryan

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2012
4. Suites au procès-verbal du 5 novembre 2012
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du budget 2013 de la Régie intermunicipale de protection contre les incendies
7. Développement Plateau Massawippi – acceptation provisoire
8. Entente avec Monsieur Roland Schauer – chemin Smith
9. PIIA, 3236 chemin Capelton
10. Adoption des comptes à payer
11. Correspondance
12. Divers
13. Clôture de la séance

**12-12-03.01**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire suppléant constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

**12-12-03.02**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté et le point divers reste ouvert.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**12-12-03.03**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2012**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2012 soit adopté tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**12-12-03.04**

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2012**

Aucune suite

**12-12-03.05**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**

Monsieur Patrick Clowery indique à l'assemblée qu'il a honte du conseil à la suite du jour du Souvenir où aucun membre du conseil n'était présent. Il indique à l'assemblée que Madame Johanne White a informé Monsieur Clowery qu'aucun coquelicot n'a été vendu par le Canton de Hatley. Il s'indigne à l'effet que le conseil a changé son règlement pour Monsieur D'Arcy Ryan qui est absent pour la séance et absent pendant cinq (5) mois.

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Monsieur Meilleur explique à Monsieur Clowery qu'il y a eu un manque de communication pour le jour du Souvenir entre lui et Monsieur Levac et pour les coquelicots, après vérification, personne n'est venu au bureau municipal du Canton afin de donner lesdits coquelicots à vendre. Après vérification pour Monsieur Ryan, le règlement n'a pas été changé, le code municipal est respecté et Monsieur Ryan sera présent le 7 janvier prochain.

Monsieur Robert Ride indique selon la rumeur que le lac sera baissé de 7 pouces, qu'il y a des algues bleues et que le village de North Hatley a laissé un tas de sable près des étangs des eaux usées et par la suite, les rétro-excavateurs sont venus les enlever. Le conseil vérifiera ces situations et reviendra sur le sujet.

Madame Thérèse Morin demande à écrire au procès-verbal les suivis à faire lors des interventions des citoyens lors des séances de conseil.

Monsieur Richard St-Denis demande la situation face au règlement de la loi 59 à portée collective.

Monsieur Serge Desbiens demande si le chemin de l'Auberge sera ouvert cet hiver et déneigé par le Canton de Hatley et la réponse est non, aussi longtemps que le chemin de l'Auberge ne sera pas réparé adéquatement il restera fermé pendant la période hivernale.

Monsieur Robert Ride dit à Monsieur Desbiens d'aller voir la rue des Méandres.

Monsieur Robert Côté indique que les chiffres de la politique familiale ne sont pas selon le recensement 2011 et la réponse est oui, effectivement, la politique ayant été écrite avant le dépôt du recensement 2011 mais que nous corrigerons le tout.

Madame Anne Karpenko demande pourquoi l'ordre du jour est différent que celui de North Hatley et pourquoi il est inscrit adopté unanimement à toutes les résolutions et indique que c'est choquant de ne pouvoir donner son opinion avant la décision du conseil. Madame Cassar explique la façon que le conseil municipal fonctionne et Monsieur Meilleur aussi.

Monsieur Mikael Auger demande s'il y a un prérequis pour une séance de travail ? Il demande d'inclure dans le petit journal toutes les nouvelles, les enjeux du conseil et d'autres nouvelles pertinentes pour les citoyens qui ne peuvent se présenter au conseil. Messieurs Meilleur et Primeau expliquent à Monsieur Auger les séances de travail et pour les informations ponctuelles pour les citoyens, un effort sera fait à inclure le tout dans le petit journal.

Monsieur Samuel Elkas demande s'il y a un projet de loi pour amender la loi afin de réduire le fardeau fiscal pour les riverains ? Madame Breton verra à s'informer s'il y a un projet de loi.

Monsieur Roger Bilodeau indique à l'assemblée et à Monsieur Auger, qu'il y a depuis plus de 10 années des séances de travail et que les séances publiques jadis qui duraient jusqu'à 23 h sont révolues.

Madame Thérèse Morin demande s'il y a une raison particulière à ce que les avis publics des séances extraordinaires soient sur le site web mais dans la rubrique Infolettre. La réponse est non mais que nous verrons à améliorer le tout.

Monsieur Robert Côté indique que sur le site Internet, l'historique du Canton selon lui est erronée, donc il s'offre à corriger le tout et le soumettre au conseil municipal. Le tout est accepté et le conseil attend la version de Monsieur Côté.

Monsieur René Labrecque demande s'il peut avoir un prolongement d'activités jusqu'en Juin 2013 à la résidence de Monsieur Viscogliosi sur le chemin Bel Horizon. Monsieur Meilleur lui demande son adresse afin de pouvoir lui faire parvenir par courrier la réponse du conseil.

Monsieur Robert Ride indique à l'assemblée qu'il ne veut pas de développement pour Montjoye comme la rue des Méandres. Il indique aux membres du conseil qu'ils ne respectent pas leurs promesses.

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Monsieur Mikael Auger demande la liste des postes budgétaires, Monsieur Meilleur lui dit que tout est public, par contre Madame Breton indique que non, tout n'est pas public, la loi sur l'accès à l'information s'applique.

12-12-03.06

### **ADOPTION DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

**ATTENDU QUE** la régie intermunicipale de protection des incendies a présenté son budget 2013 aux municipalités membres pour un montant de 261 727 \$;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, budget au montant de 261 727 \$ représentant une quote-part municipale de 115 000 \$ pour l'année 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### ***MONSIEUR GUY LARKIN SE RETIRE DE L'ASSEMBLÉE***

12-12-03.07

### **DEVELOPPEMENT PLATEAU MASSAWIPPI – NON ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

**ATTENDU QUE** tout développement domiciliaire se doit d'obtenir de la municipalité l'acceptation provisoire des travaux exécutés;

**ATTENDU QU'À** la suite de l'inspection de notre directeur des travaux publics, les travaux concernant le poste de pompage ne sont pas conformes aux normes municipales et aux normes incendies;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation du directeur des travaux publics, le conseil informe le promoteur du développement Plateau Massawippi de la non acceptation provisoire des travaux exécutés, spécifiquement relatifs au poste de pompage celui-ci ne pouvant offrir la protection incendie telle qu'exigée dans l'entente intervenue le 30 décembre 2010 entre la municipalité et la compagnie 9154-1482 Québec Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### ***MONSIEUR GUY LARKIN RÉINTÈGRE L'ASSEMBLÉE***

12-12-03.08

### **ENTENTE AVEC MONSIEUR ROLAND SCHAUER – CHEMIN SMITH**

**ATTENDU QUE** tous terrains ayant accès à des conduites d'égout ou d'eau potable ont l'obligation de se connecter à ces dites conduites;

**ATTENDU QU'À** la suite d'un lotissement de terrains sur le chemin Smith, soit les terrains n° 4 834 623, 4 834 624, 4 834 625, 4 834 626, 4 834 627 appartenant à Monsieur Roland Schauer il y a lieu d'avoir une entente de branchement au réseau existant;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de branchement aux conduites d'égout avec le propriétaire Monsieur Roland Schauer pour les lots n° 4 834 623, 4 834 624, 4 834 625, 4 834 626, 4 834 627.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-12-03.09

### **PIIA, 3236, CHEMIN CAPELTON**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 3236, chemin Capelton ont déposé à la municipalité une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale située au 3236, chemin Capelton;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la résidence située au 3236, chemin Capelton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

12-12-03.10

### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201201075 à 201201168	645 465,99 \$
Salaires novembre 2012	22 617,52 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 4 décembre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-12-03.11

### **CORRESPONDANCE**

Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire  
Monsieur Wendall Conner

12-12-03.12

### **DIVERS**

12-12-03.13

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Guy Larkin propose la clôture de la séance à 19 h 58.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Claude B. Meilleur, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Claude B. Meilleur  
Maire suppléant

---

Liane Breton  
Directrice générale